

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

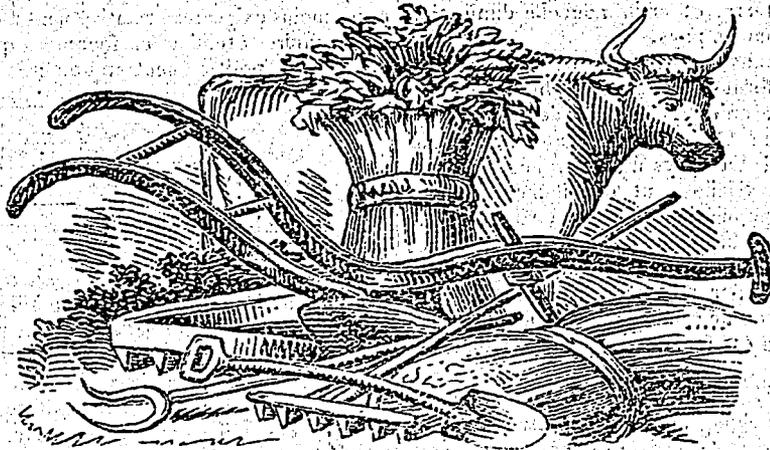
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne,
2e " " etc. 2 cts. " "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

Des légumineuses fourragères

Toutes les plantes alimentaires cultivées dans nos champs se divisent en deux classes : celles qui sont spécialement destinées à la nourriture de l'homme, et celles que l'on cultive pour nourrir les animaux nécessaires à l'agriculture. Ce sont ces dernières qui portent le nom de plantes fourragères.

Ainsi donc, le mot fourrage comprenant, dans son sens le plus général, toutes les plantes employées à la nourriture du bétail, on donnera cette appellation aux matières suivantes :

- Le foin de prairies naturelles,
- Les fourrages artificiels,
- Les racines fourragères,
- Les graines de céréales et de légumineuses,
- Les résidus de certaines fabrications.

Dans notre agriculture canadienne, la production des céréales est le but principal de l'exploitation du sol. La production fourragère n'est qu'un moyen d'arriver à un plus fort rendement en grains. Car avec les fourrages on nourrit le bétail qui, outre ses produits en viande, en lait, en laine, etc., donne encore du travail et du fumier.

Tous nos lecteurs connaissent l'importance du travail et des engrais en agriculture. En effet, plus l'exploitation du sol fait de progrès, plus on sent les avantages d'une culture intensive, dans laquelle le façonnement du terrain exige des travaux de toutes sortes en nombre considérable, et où les fumures sont toujours données à doses très-élevées. Or, ces conditions ne peuvent être remplies que dans le cas où la production des fourrages est assez forte pour nourrir un nombreux bétail.

Mais dans le cas où la population est clair-semée, c'est-à-dire lorsqu'elle occupe une étendue de terres cultivables relativement considérable, il n'est pas absolument nécessaire de se livrer à une culture bien soignée et bien savante pour se procurer la quantité de fourrage qu'exige les animaux de la ferme.

Par suite de ce peu de densité de la population, la terre a une faible valeur et chaque exploitant en possède ordinairement de grandes étendues ; de sorte qu'il peut consacrer à la production fourragère une forte proportion de son domaine. Alors, la conséquence rigoureuse de cet état de chose, c'est que le cultivateur attend toute sa provision de fourrages de la végétation spontanée, c'est-à-dire des prairies naturelles dont nous avons parlé longuement dans les numéros 1, 2, 3 et suivants de la présente année, et aussi dans les derniers numéros de la sixième année.

Dans les circonstances où nous venons de placer la culture des plantes fourragères, la main-d'œuvre est toujours très-chère, et ce mode de se procurer les aliments du bétail est sans nul doute le plus économique et même le plus avantageux, parce que la terre produit les plantes qui lui conviennent le mieux. Le seul inconvénient que l'on ait à craindre ici, ce serait les variations trop sensibles dans les rendements, variations qui pourraient devenir tellement grandes, qu'en certaines années il y aurait surabondance de fourrages, tandis qu'en d'autres il y aurait disette presque complète, et c'est en effet ce que l'on remarque dans certaines localités ; mais heureusement ce sont des exceptions ; car, d'ordinaire, les cultivateurs établissent leurs prairies naturelles sur des terrains frais où les sécheresses même assez longues, n'ont pas une influence assez grande pour faire subir des pertes considérables aux rendements. Il est bien vrai qu'il y a diminution, mais tout se borne à faire monter le prix du foin et à obliger le cultivateur à faire intervenir les pailles dans l'alimentation de son bétail.

Cependant avec le temps ce genre de production ne peut plus suffire. La population augmente, il lui faut plus de grains et en même temps plus de viande ; alors les exploitants du sol, pour satisfaire aux exigences de la consommation, sont forcés de restreindre l'étendue jadis consacrée aux fourrages, pour augmenter la surface occupée par les céréales. Qu'arrive-t-il dans ce cas, si les procédés culturaux ne s'améliorent pas ? Par cela même qu'on diminue l'étendue des fourrages, on doit diminuer forcément le nombre de têtes de bétail. Cette première diminution

porte alors d'ordinaire sur les animaux de rente et entraîne par conséquent une diminution relative dans la production du lait, des laines, et ce qui est surtout déplorable du fumier.

Avec une moindre quantité d'engrais, la fertilité du sol baisse à son tour. Aussitôt il faut faire de nouveaux empiètements sur la surface des fourrages, au profit de celle des céréales. Donc, nouvelle diminution dans le nombre d'animaux, nouvelle diminution dans la fertilité de la terre, et enfin nouvelle diminution dans la richesse agricole de tout un pays.

Veut-on maintenant des preuves à l'appui de ces raisonnements ; nous en avons de nombreuses et d'irrécusables. Prenons l'histoire : Qu'était la Sicile, qu'était le Midi de la France ? Les anciens greniers de Rome ? Qu'étaient l'Irlande il y a cent ans, la Virginie, le Maryland ? Des pays d'une grande richesse. Que sont-ils aujourd'hui ? La Sicile peut difficilement donner une nourriture suffisante à sa population affamée et vicieuse. Le Midi de la France fournit avec beaucoup de difficultés quelques grains de blé-d'Inde pour nourrir sa population clair-semée. L'Irlande a vu ses enfants abandonner tristement son sol chéri et dans ses plaines jadis fertiles, on ne rencontre que quelques rares et pauvres cultivateurs, tout a été remplacé par des troupeaux de bœufs.

Quant à la Virginie et le Maryland, voici ce qu'un journal américain nous disait, il y a quelques années : nous avons exporté sous forme de blé et de tabac la graisse de nos terres, nous avons pris sans rien restituer et maintenant le sol nous refuse ses produits ; nos riches cultivateurs d'autrefois ont abandonné leur sol natal pour les terres vierges de l'Ouest.

Quelques pays, l'Égypte par exemple, font exception à cette diminution graduelle de leur fertilité primitive ; mais personne n'ignore que l'Égypte ne conserve sa richesse en dépit des années, que grâce aux inondations annuelles de son grand fleuve, le Nil, dont les eaux chargées de matières fertilisantes qu'elles tiennent en suspension ou qu'elles ont dissoutes, déposent un limon onctueux qui répare incessamment les pertes que subit la terre. L'Égypte ne doit donc pas être comptée parmi les exceptions.

Notre sol canadien subit depuis un grand nombre d'années la diminution commune, on s'en aperçoit, on le constate. Les terres, dit-on, ne produisent plus ; mais quelle en est la cause ? Nous la connaissons déjà, et si nous n'y portons remède, nous finirons par constater les mêmes résultats.

Les principes de la science agricole, les écrits des bons auteurs, les journaux agricoles, ont pour mission de faire connaître les mauvais résultats des cultures routinières, et de donner les moyens de régénérer les terrains épuisés. Ainsi, amis lecteurs, ne soyez pas surpris, si vous rencontrez des principes agricoles dans la *Gazette des Campagnes*, c'est son but ; ne dites pas que l'agriculture des livres ne vous convient pas ; bien au contraire, suivez les conseils qu'elle vous donne, non pas aveuglément, mais avec discernement et selon vos moyens.

Si les procédés culturaux s'améliorent, la terre s'enrichit, et sa valeur augmente. Que la population augmente, on aura d'abord sur une étendue donnée un produit très-élevé ; bien plus, afin de donner plus d'extension à la culture des céréales, on pourra impunément restreindre la surface destinée au bétail, pourvu toutefois que la végétation spontanée des prairies soit remplacée par des fourrages dont le rendement est plus en rapport avec la plus grande fertilité du sol et les meilleurs procédés de culture. C'est en partie en cela que consistent les principales améliorations en agriculture.

Les fourrages légumineux, dont nous voyons le nom en tête de cette causerie, sont les plantes qui, dans ce cas d'amélioration culturale, rendent les plus grands services. Par leur moyen, on peut tenir les animaux à l'étable pendant la plus grande partie de l'année. Le régime même est profondément modifié.

Alors se fait remarquer le résultat intéressant que nous allons signaler ; résultat qui indique la solution pleine et entière du problème de l'amélioration de notre agriculture.

La surface des céréales augmentant en proportion de la population, restreint nécessairement celles des fourrages ; mais le bétail étant soumis à de meilleures conditions, nourri plus longtemps à l'étable, moins exposé aux intempéries, appartenant à des races moins exigeantes relativement à ce qu'elles produisent, exige une moindre étendue en fourrages pour subvenir à ses besoins et s'accroît positivement en nombre, en poids et en qualité.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

La Chambre d'Assemblée a repris ses séances, mercredi dernier, le 17 courant.

Au commencement de la session, l'hon. M. Archambault a présenté au Conseil Législatif un bill qui fera subir d'importantes modifications à la loi actuelle concernant le notariat. Ce bill a pour but de relever le niveau des connaissances de ceux qui exerceront désormais la profession de notaire, d'empêcher par conséquent les incapables de prendre place parmi eux et de prévenir un encombrement aussi funeste à la société qu'aux notaires eux-mêmes.

D'après ce que dit la *Minerve* relativement à la mission de Sir G. E. Cartier à Londres, la Compagnie de la Baie d'Hudson aurait fait des concessions importantes et renoncé à ses principales prétentions, de sorte qu'on pourrait regarder comme sûre l'annexion prochaine, avec conditions avantageuses, de tout le territoire du Nord-Ouest à la Puissance du Canada.

Le même journal dit encore qu'un bill a dû être présenté la semaine dernière à la législature de Terre-Neuve pour l'admission de cette province dans la confédération, et il ajoute que l'adoption de ce bill est regardée comme certaine.

Voici les noms des entrepreneurs qui, après soumissions offertes, ont obtenu des contrats pour les quatre premières sections du chemin de fer intercolonial : MM. H. Horsey et Cie d'Ottawa ont obtenu la section No. 1. Il leur est alloué \$8,750 par mille ; \$175,000 en tout. MM. George et James Worthington, de Québec-Sud, ont obtenu les sections Nos. 2 et 4. Ils ont pour l'une, \$14,950, et pour l'autre \$11,000 par mille ; en tout \$299,000 pour la section No. 2, et \$297,000 pour la section No. 4. MM. John Elliot, Robt. Grant et Chas. Whitehead, de Brantford, ont obtenu la section No. 3. Il leur est alloué pour toute la section \$288,000 ; par mille, \$12,000.

Le *Journal de Québec* annonçait, il y a quelque temps, que Mgr. l'Archevêque partira pour Rome, où il assistera au concile œcuménique, en octobre prochain, et que M. le G. V. Tasche-reau l'accompagnera.

M. l'abbé C. H. Laverdière, du Séminaire de Québec, vient de rendre un service signalé aux jeunes élèves de nos institutions, et même, on peut dire, à tous les Canadiens-Français, en publiant un petit volume intitulé "*Histoire du Canada à l'usage des maisons d'éducation*." Dans ce petit volume de 230 pages seulement, on a le récit extrêmement bien fait, très-exact et singulièrement intéressant de tout ce qui s'est passé de plus important en Canada depuis sa découverte jusqu'à la Confédération. De tous les abrégés de l'histoire du Canada, nul ne saurait entrer en comparaison avec le travail de M. Laverdière : on oublie, en le parcourant, que c'est un abrégé, et ce n'est pas peu dire. C'est un modèle dans le genre, et cette expression est vraie à la lettre. En exécutant un travail, aussi bien, aussi consciencieusement fait, M. Laverdière a certainement droit non-

seulement aux remerciements, mais encore à la reconnaissance de ses compatriotes. Il est à désirer que cette *Histoire du Canada* soit adoptée par toutes les maisons d'éducation, et que même elle se trouve dans la bibliothèque de chaque famille. M. A. Côté, de Québec, est l'éditeur de ce nouvel abrégé de l'histoire du Canada.

M. P. G. Delisle, imprimeur de Québec, a commencé la publication d'une chronique du prochain concile oecuménique. Cette chronique est la reproduction d'un travail que publie la *Correspondance de Rome*. Elle paraîtra tous les dix jours, par livraison de seize pages. M. Delisle a reçu le haut encouragement de Mgr. l'Archevêque de Québec, qui lui souhaite succès dans cette noble et utile entreprise. Nous recommandons fortement cette publication, à la fois très-instructive et très-édifiante; elle ne coûte que \$2 par an, plus les frais de poste, 25 centins, le tout payable d'avance.

L'ouverture du parlement anglais a eu lieu le 16 février.

On assure que M. Gladstone s'occupe sérieusement d'établir des relations officielles entre la Grande-Bretagne et la cour de Rome, et que le comte de Clarendon appuie ce projet.

Les Cortès Constituantes se sont ouvertes à Madrid, le 11 février. Rivero a été élu président. Rien de plus déplorable que l'état actuel de l'Espagne: la révolution fait là ce qu'elle a fait partout ailleurs; ce ne sont qu'émeutes, que violences contre les catholiques fidèles, contre les ecclésiastiques surtout. A Cuba, l'insurrection domine toujours; le gouvernement provisoire prend tous les moyens de la réprimer.

Nous avons reproché, il y a quinze jours, à la *Gazette de St. Hyacinthe* d'avoir dit que "le peuple est la source du pouvoir, mais que comme citoyen ne peut gouverner, l'on a trouvé que le meilleur moyen de conserver au peuple le pouvoir dont il dispose, était de faire élire, par lui, des représentants." Nous avons dit que cette proposition est absurde et contraire à ce qu'on lit dans les *Stes. Ecritures*; nous avons motivé notre affirmation. Or, la *Gazette* trouve que nous usons là d'expressions trop fortes et que nous aurions à apprendre en fait de politesse. A ce réproche, nous répondons que nous n'avons pas tenu d'autre langage que celui de Pie IX dans ses allocutions du 18 mars 1861 et du 9 juin 1862, où il stigmatise le système que la *Gazette* défend et qu'elle semble un peu fort affecter. Qu'elle lise ces deux allocutions, et elle se convaincra que nous n'avons aucunement dépassé les bornes de la modération. Quand il s'agit d'un principe mauvais, il n'y a pas à balancer; c'est un devoir pour tout honnête homme, pour tout catholique particulièrement de le qualifier comme il convient.

La *Gazette* garde le silence sur les raisons que nous avons apportées à l'appui de notre sentiment. Or, c'étaient ces raisons qu'il fallait attaquer de front et réduire à néant pour établir que nous sommes dans le faux. A quel moyen a-t-elle recouru cependant afin de se tirer d'embarras? Elle nous dit, et c'est là l'unique fondement sur lequel repose son opinion, qu'elle a exposé les principes élémentaires du droit politique anglais sur cette question importante, et qu'elle est sûre de sa théorie.

Mais depuis quand les principes du droit politique anglais ont-ils le pas sur les principes de la saine raison, les principes catholiques surtout qui sont le fondement de tout ordre social? De véritables enfants de l'Eglise peuvent-ils admettre ce que soutient ici la *Gazette*? C'est très-mal raisonner que de dire: le régime en vigueur chez tel peuple repose sur tel principe; donc ce principe est bon. Il fallait procéder autrement; la *Gazette* aurait dû chercher d'abord quel est l'enseignement traditionnel et catholique en pareille matière, puis, ces recherches terminées, voir si le principe à qualifier lui est conforme ou non. Dans le premier cas, elle eût fait son devoir en le défendant; dans le second, elle devrait le rejeter et même le combattre.

Nous entrevoyons bien l'intention de la *Gazette*: elle veut, par voie de conséquence, nous trouver opposé au régime constitutionnel et probablement crier ensuite au crime. Si c'est là son dessein, nous allons de suite lui faire connaître notre pensée: le régime constitutionnel, tel qu'il existe aujourd'hui à peu près partout, ne saurait, considéré spéculativement comme pure forme politique, être condamné comme illégitime; mais considéré par rapport aux principes sur lesquels l'appuie le libéralisme, il est subversif de la société. Nous prouverons cet avancé quand la *Gazette* le désirera.

Elle nous avertit que la discussion que nous avons soulevée, à propos du principe qu'elle a émis, pourrait nous être dangereuse. Ceux-là seuls courent des risques dans une discussion, qui la soulèvent et la soutiennent en haine de la vérité ou sans égards pour elle.

La *Gazette de St. Hyacinthe* dit enfin que la *Gazette des Campagnes* est un journal salarié par le gouvernement. C'est très-inexact et de pure invention. Nous respectons le gouvernement, l'autorité établie; nous sommes d'avis qu'il faut lui prêter un loyal et sincère appui; voilà tout: mais ne sommes pas payé pour être dans ces dispositions.

CORRESPONDANCE

Conseil de l'Agriculture

M. l'Editeur,

Je vois dans le *Nouveau Monde* du 4 février une analyse du nouveau bill du Gouvernement, concernant le département de l'agriculture sur lequel je voudrais faire quelques remarques.

Je crains que ce bill, au lieu d'encourager l'agriculture, ne lui fasse beaucoup de tort; ce qui n'est pas, je crois, le désir de nos législateurs.

Ce Conseil de l'agriculture, choisi par le Lieutenant-Gouverneur, aura pour effet de trop centraliser les affaires de l'agriculture, parce que ce qui pourrait convenir à un comté ne conviendrait pas à un autre.

Il arrivera que le Gouvernement nommera des hommes qui pourront bien avoir de la bonne volonté, mais pas assez d'expérience pour faire le bien qu'ils pourraient avoir en vue.

Je crois qu'il serait mieux de maintenir les sociétés d'agriculture actuelles, parce que dans tous les comtés où l'on a profité de l'encouragement que donne la loi on a très bien réussi.

Si on remplaçait la chambre d'agriculture actuelle par une autre de vingt-quatre membres élus par les sociétés d'agriculture dans chaque division législative, ayant en tête le ministre de l'agriculture comme président, cette chambre aurait, je crois, assez de contrôle sur les sociétés d'agriculture; elle pourrait veiller suffisamment et efficacement au bon emploi des deniers publics.

Je n'hésite pas à dire, avec beaucoup d'autres agriculteurs pratiques, qu'avec une telle chambre, on atteindra le but qu'on se propose aujourd'hui. La loi actuelle est bonne en elle-même, il ne manque qu'une autorité supérieure qui ait plus de contrôle sur les sociétés agricoles.

En terminant, M. l'Editeur, je ne puis passer sous silence l'amalgame qu'on semble vouloir faire de la loi municipale avec celle dont il s'agit; le fonctionnement de l'une embarrassera les rouages de l'autre.

Voilà ce que suggère bien humblement un agriculteur pratique du comté de Beauharnois,

J. C. DE LORIMIER.

St. Louis de Gonzague, 15 février 1869.

Notre honorable correspondant et ami voudra bien nous permettre quelques observations.

Il trouve que le Conseil de l'Agriculture choisi par le Gouvernement centralisera trop l'administration de l'Agriculture, et que les hommes choisis par l'Exécutif, malgré toute la bonne volonté qu'on pourra leur supposer, n'auront pas toujours l'expérience nécessaire.

Ces craintes ne nous paraissent pas fondées. En bonne administration la centralisation n'est pas toujours un mal, surtout s'il y a un contrôle suffisant. Ici la centralisation est nécessaire. Il n'en est pas de l'administration de l'Agriculture comme des autres branches du service public. Les résultats sont toujours faciles à constater. Tout le monde peut les voir et les juger. Les sociétés d'Agriculture elles-mêmes, les premières intéressées, peuvent à chaque instant faire valoir leurs plaintes ou leurs demandes. La presse est là pour signaler les abus du pouvoir, corriger ce qui est mal, et suggérer d'utiles et pressantes améliorations. Sous la pression de telles influences, le Gouvernement, intéressé à se maintenir, de même que le Conseil de l'Agriculture, ne pourra jamais manquer de rendre justice à qui de droit. L'intérêt de sa propre conservation lui en fera un devoir et une nécessité. Puisque le Gouvernement veut bien prendre dans notre organisation agricole la place qui lui est due, et se charger de la direction de l'Agriculture, il faut le laisser choisir les hommes et les choses qu'il croira les plus propres à l'aider dans cette tâche difficile. La direction du mouvement agricole dans toute la province de Québec est une grande et grosse affaire. Puisqu'il assume une grande responsabilité, il faut qu'il ait ses coudées franches.

Pourquoi notre estimable correspondant suppose-t-il que les hommes choisis par le Gouvernement auront plus de *bonne volonté* que d'*expérience*? Il pourrait avoir un semblant de raison si, dans ses nominations, le Gouvernement n'était pas tenu de choisir parmi les célébrités de la science et de la pratique agricole. S'il appelle au Conseil de l'Agriculture les agronomes et les cultivateurs marquants, comme la loi lui en fait un devoir, qu'a-t-on à craindre? Ces hommes sont assez clair-semés malheureusement, pour qu'on ne puisse les compter en peu de temps. Croit-on que les sociétés d'Agriculture soient plus en état de les découvrir que le Gouvernement lui-même, qui a tant d'intérêt à s'entourer d'hommes possédant avant tout la confiance du public agricole?

On sait ce qu'en bien des cas ont valu les choix des sociétés d'Agriculture. A-t-on oublié qu'en plusieurs circonstances, la cabale et l'intrigue se sont introduites dans les élections pour servir on sait qui?

Le vrai mérite est toujours modeste, il ne cherche pas le grand jour. Les médiocrités, au contraire, sont ambitieuses, elles veulent arriver quand même. Le système électif est précisément ce qu'il leur faut. Aussi feront-elles l'impossible pour le conserver; on doit s'y attendre. Mais le législateur doit voir les choses de plus haut, et se placer toujours au point de vue du bien général, sans égard aux ambitions, aux jalousies et aux prétentions indues.

Le Conseil composé tel que le projet de loi le suppose sera comme le Sénat de l'Agriculture. Il jouira, dans certaines limites, de l'indépendance nécessaire pour proposer, discuter et ordonner tout ce qu'il croira utile au progrès de l'Agriculture. Seulement ses décisions devront être approuvées par le Lieutenant-Gouverneur de la Province. Ceci n'est pas inutile. N'a-t-on pas vu, dans une assemblée récente de la chambre d'Agriculture, une main téméraire vouloir saisir les seize mille piastres qui forment tout l'avoir de la dite chambre, pour les employer à l'exécution de projets chimériques?

Il faut tenir compte de l'expérience du passé, surtout quand il s'agit d'établir un nouvel ordre de choses dans une grande administration. Autrement on marche à tâtons, ou bien l'on va

droit briser sur les mêmes obstacles, car les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Notre très-estimable correspondant a trop de raison pour n'être pas de notre avis sur ce point.

Nous lui devons encore un mot. Il regrette de voir que l'on propose de mettre en contact la loi de l'Agriculture avec la loi municipale. Il craint que cette union ne gêne l'une et l'autre.

Les conseils municipaux d'un comté pourront à la vérité se former en société d'Agriculture s'ils le jugent à propos. Il y a des localités où cela pourrait être utile au progrès de la cause agricole. On a prévu ce cas. Mais ces localités seront toujours en très-petit nombre. Dans tous les cas, la loi n'oblige personne. Elle permet seulement.

Notre ami voudrait voir la chambre ou conseil de l'Agriculture composé de 24 membres élus par toutes les sociétés d'Agriculture. Le bill proposé fixe ce nombre à 11 au moins et 15 au plus. Nous croyons que ce nombre est suffisant. Quinze personnes bien choisies parmi les agronomes et les cultivateurs les plus éminents, comme la loi proposée le veut, connaîtront les besoins de l'Agriculture et dirigeront aussi bien le mouvement agricole, que 24 membres élus par 75 sociétés, dont les trois quarts au moins auront voté pour des hommes qui leur sont tout-à-fait inconnus. Nous croyons l'avoir déjà démontré dans un précédent article.

L'œuvre de Ste. Anne jugée par un étranger.

Nous traduisons du *Morning Chronicle* du 24 janvier quelques extraits des notes de voyage d'un touriste, en bas de Québec l'été dernier.

".....A propos de collèges, il ne faut pas manquer de dire un mot du Collège de Ste. Anne si admirablement situé. Ce noble édifice est bâti aux pieds d'une colline, sur un coteau de plusieurs arpents d'étendue, avec ses bocages toujours verts, ses jardins, ses pavillons et ses madones. Il a été fondé en 1827 par un prêtre C. R., alors curé de Ste. Anne, le Rév. M. Painchaud de l'Isle aux Grues, frère du vénérable octogénaire Dr. Painchaud de Québec. Le Collège de Ste. Anne a un intérêt de plus pour les amis de l'Agriculture. L'école d'Agriculture qu'il a fondée il y a déjà plusieurs années, avec une belle ferme-modèle, est dans un état florissant. On a du plaisir à contempler de vigoureux jeunes gens prenant part aux travaux de la ferme, d'après un système de rotation régulière, sur des champs dont plusieurs ont reçu des labours profonds, et un drainage complet. On se plaît à y voir de superbes beik-hires, ayrshires et leicesters. Ste. Anne a aussi depuis plusieurs années un journal agricole à peu près semblable au *Farmer* de Toronto, en rapport avec la ferme et l'école d'Agriculture. C'est la *Gazette des Campagnes* maintenant publiée toutes les semaines. Puisse cette utile publication continuer à prospérer."

Le but de l'auteur, en écrivant ses impressions de voyage, a été de relever de graves erreurs contenues dans l'Atlas de Morse, A. M., publié à New-York par Harper et Bross. Le professeur Morse déclare dans sa préface que son ouvrage est "le résultat d'un long et consciencieux travail." Il a osé dire "qu'en bas de Québec il y a peu d'établissements à part quelques groupes de maisons de pêcheurs."

Notre touriste, après une excursion dans les paroisses d'en bas du fleuve, justement indigné contre l'ignorance du *savant yankee*, signale rapidement, mais avec beaucoup de tact et d'habileté, tout ce qui lui a paru digne de remarque. Il dit que dans l'espace de cent lieues, depuis Québec jusqu'au Cap Chat, il y

FEUILLETON

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE

XIII

L'héritière de la couronne de Bohême.

(Suite.)

— Princesse, dit le chevalier en se penchant en avant et si bas que sa voix ne pouvait arriver aux oreilles de Cyprien, je vous conjure de me répondre sans contrainte et sans réserve. On a négocié un mariage entre vous et le duc d'Autriche, est-ce avec votre libre consentement? Etes-vous bien maîtresse de vos actions entre ces murs? Cet asile, est-ce vous qui l'avez librement choisi, ou n'est-ce qu'une prison d'où vous désirez sortir? Dites-moi, dites-moi, madame, ajouta Henri énergiquement, comment je puis vous servir: car je crains que vous ne soyez pas heureuse autant que vous avez le droit de l'être.

— Si... si, seigneur chevalier, je suis heureuse, heureuse, autant qu'on peut l'être en ce monde, répliqua la princesse.

Mais en même temps qu'elle articula ces paroles, de grosses larmes roulaient sur ses joues.

Henri de Brabant la regarda avec une expression d'immense sympathie et de profonde compassion; car il était convaincu qu'elle n'était pas libre, et qu'on pesait d'une manière ou d'une autre sur sa volonté.

— Madame, dit-il, en baissant encore davantage la voix et avec une grande vivacité, vous êtes une grande princesse, et je ne suis qu'un humble chevalier; c'est donc une faveur que vous me faites en me permettant de vous adresser quelques paroles. Mais je vous supplie de me considérer comme le représentant du duc d'Autriche, comme l'envoyé d'un prince qui n'hésitera pas à épouser la cause de l'orpheline du roi Wensel. Ainsi donc, ne voyez pas en moi un étranger, et parlez sans réserve. Si vous avez des torts à redresser, des plaintes à faire, du secours à demander, votre voix ne s'élèvera pas en vain. Dites-moi qu'on vous retient ici prisonnière, et mon épée vous ouvrira le chemin de la liberté; dites-moi qu'on exerce sur vous une oppression quelconque, et je vous protégerai contre vos ennemis. Mais ne me dites pas que vous êtes heureuse, madame, car votre air, vos manières, tout dément votre langage.

La princesse Elizabeth avait écouté avec une sorte d'anxiété ces paroles marquées au coin de la sincérité; et les larmes tombaient de ses yeux avec une nouvelle abondance.

Elle tourna une seconde fois la tête du côté de Cyprien, en frissonnant, et elle frémit d'horreur en voyant celui-ci se lever avec une sorte d'impatience, et s'avancer vers elle.

Princesse, dit-il, en tâchant de rendre sa voix aussi douce, aussi conciliante et aussi rassurante que possible, vous ferez bien de répondre promptement aux questions que le chevalier jugé à propos d'adresser à Votre Altesse.

— Au contraire, s'écria notre héros, il vaut mieux que Son Altesse prenne le temps et le loisir de réfléchir sur les négociations que vous me paraissez avoir ouvertes, en sa faveur, avec peut-être trop de précipitation.

— Comment! est-ce que Son Altesse Royale?

Cyprien s'arrêta court au milieu de la phrase qu'il avait commencée avec une brusquerie et un ton d'autorité, qui ne laissèrent plus de doute à Henri de Brabant sur l'influence coercitive qu'il exerçait sur la malheureuse princesse.

— Il serait préférable, dit le chevalier d'un ton de reproche, de mettre fin tout de suite à cette entrevue. Voyez, elle est extrêmement pénible à Son Altesse, ajouta-t-il en tournant les yeux vers Elizabeth, qui essayait vainement de maîtriser l'émotion qu'avait excitée en elle les paroles généreuses de notre héros.

— Votre Excellence m'excusera, s'écria Cyprien, si je lui rappelle que, dans la situation où est Son Altesse Royale, il serait imprudent et dangereux pour elle de vous accorder une autre entrevue simplement pour vous donner des assurances que vous êtes, en ce moment, prêt à recevoir. Permettez-moi de dire un mot à Son Altesse, et puis, nous arriverons, j'en ai la persuasion, à un résultat satisfaisant.

Henri jeta un regard sur la princesse; mais il ne découvrit sur

a sept grands comtés contenant chacun un bon nombre de paroisses florissantes avec églises spacieuses, maisons d'école, conseils municipaux, bureaux de postes, etc. Il parle de Rimouski, de son Collège qui quoique bien jeune encore donne les meilleures espérances pour l'avenir; de sa belle cathédrale gothique, de la cour de justice, et du grand quai provincial qui, au moyen d'une nouvelle allonge pourrait recevoir à toutes les heures de la marée, le *Secret* et le *Gaspé*, et même les gros vaisseaux d'outre-mer. Le chemin de fer intercolonial qui passe en cet endroit donnerait une importance de plus à cette construction.

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas de donner plus d'étendue à cette analyse. Mais ceci suffira pour faire voir que notre touriste a fait un voyage utile, et en même temps une très-bonne action, en dénonçant au public les erreurs grossières de l'Atlas de Morse qui malheureusement est en usage dans beaucoup d'écoles.

Petite chronique agricole

Les dernières tempêtes de neige ne sont point passées sans causer de sérieux et regrettables accidents. Dans la nuit de lundi à mardi de la semaine dernière une masse énorme de neige s'est détachée du Cap, près du dépôt du chemin de fer à Lévis, et est venue fondre sur la maison de M. Lefrançois, menuisier. En ce moment toute la famille était plongée dans le sommeil. L'avalanche fut si forte qu'un pan de la maison fut brisé avec une partie du toit. L'infortunée famille fut ainsi ensevelie toute vivante. Par bonheur, un jeune homme du voisinage eut connaissance de l'accident, et sans perdre un instant il alla réveiller les voisins qui organisèrent le sauvetage. Grâce à leur célérité les membres furent retirés vivants, à l'exception d'un jeune enfant de 4 ans, trouvé mort sous une commode. M. Lefrançois était lui-même sur le point d'être asphyxié, mais des soins intelligents le rappelèrent à la vie.

Une autre avalanche avait aussi eu lieu dans l'après-midi de lundi. La maison du gardien de la rue St.-Laurent a été écrasée, et son propriétaire a dû heureusement s'échapper par une issue pratiquée dans le toit.

Le mois de février veut donc à tout prix se signaler. La semaine dernière a été remarquablement neigeuse, celle-ci promet de lui ressembler grandement; c'est le même début. Le convoi du chemin de fer de Lévis à la Rivière-du-Loup n'a pu faire apparition ici que mercredi soir, le 17, et il est encore menacé d'être entravé dans sa marche.

Les chemins sont remplis, et dans un état pitoyable. Plusieurs familles s'inquiètent actuellement sur les moyens à prendre pour se procurer du bois de chauffage.

M. J. M. Lemoine, de Québec, l'un de nos naturalistes canadiens les plus distingués, a acheté un couple d'aigles le printemps dernier. Ils sont pleins de vie, de vigueur et de santé. Ils supportent très-bien le froid et n'ont pas de feu dans l'appartement où ils demeurent. Ces rois des airs sont bien différents de ce que Buffon et même Audubon nous les peignent.

— Nous apprenons avec plaisir, dit le *Courrier de St.-Hyacinthe* du 16 courant, que notre ami Joseph Chicoine, écar, de St.-Pie, est à faire les préparatifs pour construire une machine à broyer et à écorcher le lin. L'existence d'une pareille industrie est d'un si grand avantage pour les paroisses environnant St.-Hyacinthe, que nous ne saurions trop féliciter notre entreprenant compatriote pour l'heureuse idée qu'il a conçue. L'activité et l'énergie qui le distinguent sont un gage assuré du succès de son entreprise; et les améliorations qu'il se propose d'apporter à ce genre d'industrie feront de son établissement une œuvre d'utilité première pour nos cultivateurs. Le mécanisme que M. Chicoine se propose d'importer est très-perfectionné, et permet de broyer le lin avec promptitude et à très-bon marché.

son visage eueu indice de ses sentiments ; elle était redevenue maîtresse d'elle-même, et avait reconstruit son courage ; cependant il semblait que ce n'était chez elle que l'apathie du désespoir, et qu'elle était devenue soudainement glacée.

Le chevalier, ne sachant trop à quoi se résoudre, se détourna un instant pour permettre à M. Cyprien de parler à la princesse en particulier.

— Elizabeth, murmura ce dernier à l'oreille de Son Altesse, et d'un ton impérieux, je vous ordonne de donner à cet Autrichien l'assurance qu'il demande. Souvenez-vous....

— Silence... silence ! dit la princesse avec un accent étouffé et qui exprimait toute l'horreur dont elle était saisie. Silence... silence ! répéta-t-elle, que cette entrevue finisse, je vous en conjure ! Dans quelques jours,.... demain, peut-être, je serai mieux préparée....

— Non, non ! exclama Cyprien avec rudesse : il ne me convient nullement pour obéir à vos caprices de l'amener ici une douzaine de fois.

— Mes caprices ! murmura la princesse en lui lançant un regard de reproche et de colère : mes *sentiments*, voulez-vous dire ?

— Non, caprices ! reprit-il ; et prenez garde de vous jouer de moi, Elizabeth....

— Me jouer de vous ! s'écria la princesse, rouge d'indignation.

— Par les saints ! vous voulez donc me pousser à bout ? dit Cyprien. Mais vous m'obéirez, Elizabeth, vous ferez ce que je vous dis, ajouta-t-il avec une rage concentrée. Rappelez-vous votre serment ; — Souvenez-vous, quand tinte la cloche d'argent à minuit....

— Assez.... Assez ! murmura la malheureuse jeune fille, les yeux égarés, les lèvres entr'ouvertes, et agitée d'un mouvement convulsif. Pas un mot de plus, ajouta-t-elle au bout de quelques instants, pas un mot de plus ; je vais me remettre, et donner les assurances que vous exigez.

— Merci,.... mille fois merci ! murmura Cyprien, dont les yeux brillèrent de joie.

Puis, se tournant vers Henri de Brabant, il dit : — Seigneur chevalier, Son Altesse Royale, qui est maintenant remise de la confusion où l'avait jetée d'abord votre visite et les ouvertures que vous lui avez faites, est prête à vous donner l'assurance que vous désirez emporter.

Mais pendant que Cyprien s'exprimait ainsi, dans le but de laisser à la princesse le temps de se remettre, le chevalier jeta sur elle un coup-d'œil, et se convainquit qu'elle cédait seulement à l'intimidation.

— Madame, s'écria-t-il en regardant Cyprien avec mépris et indignation, mes craintes étaient fondées, et je suis sûr maintenant que Votre Altesse n'est pas libre de ses actes.

— Je supplie Votre Excellence de ne pas s'écarter du motif qui l'a amenée ici, dit la princesse, lentement et d'un ton mesuré, comme si elle eût craint d'éclater en sanglots. Vous avez demandé si c'était de mon consentement et avec mon bon plaisir que s'étaient ouvertes certaines négociations, et.... et ajouta-t-elle en réprimant un soupir, je vous réponds : oui. Je vous donne l'assurance que vous demandez. Adieu, seigneur chevalier !

En achevant ces paroles, elle s'éloigna précipitamment et disparut par une porte pratiquée derrière le dais.

— J'espère qu'à présent Votre Excellence est satisfaite, dit Cyprien d'un air triomphant. Mais, en regardant le chevalier, il comprit qu'il n'avait pas lieu d'être rassuré pour ses projets à venir.

— Partons ! dit Henri d'un ton froid, hautain et impérieux.

En se tournant vers la porte par où ils étaient entrés, Cyprien jeta sur lui un regard si plein de haine et de menace, que le chevalier en aurait tremblé, s'il l'eût aperçu.

La portière de velours se souleva, la porte s'ouvrit, et ils traversèrent l'antichambre où les jeunes filles travaillaient, comme nous avons dit, à des ouvrages de tapisserie. Cyprien marchait derrière Henri ; et son visage naturellement beau était rendu sinistre, presque hideux, par l'expression diabolique de ses traits. Il était évident qu'il roulait un projet dans son esprit.

Les deux pages qui les avait escortés presque dans l'antichambre, attendaient dans le corridor, que Cyprien et le chevalier traversèrent ; il redescendirent l'escalier de marbre, et se retrouvèrent dans le vestibule en bas.

Le plus profond silence avait régné à partir du moment où Cyprien et le chevalier avaient quitté l'appartement de la princesse. Cyprien prit alors Henri par la manche de son pourpoint, et lui dit : — Votre Excellence a vu la princesse, et elle vous a donné de sa bouche l'assurance qu'elle est prête à accepter la main de votre illustre maître, le duc d'Autriche. Ne voulez-vous pas, à présent, voir les trésors qui constituent la fortune de Son Altesse royale, et le testament par lequel le dernier roi m'a chargé de veiller sur sa fille ?

— Oui, voyons ce testament ! exclama le chevalier. Puis après un moment de réflexion, il ajouta : Je vous remercie de m'avoir fait souvenir de cela. Marchez, je suis prêt à vous suivre.

Cyprien fit un signe aux pages, qui se retirèrent aussitôt. Il ouvrit alors une porte basse qui était dissimulée sous l'escalier de marbre, et ils aperçurent un escalier qui semblait conduire dans les entrailles de la terre.

— Je prierais Votre Excellence de fermer la porte après elle, dit Cyprien en commençant à descendre les degrés.

Un moment, le chevalier soupçonna qu'on méditait contre lui une trahison, et il hésita. Mais aussitôt il eut honte d'une telle crainte, et il avança hardiment derrière Cyprien.

Ils se trouvèrent bientôt dans les plus épaisses ténèbres.

— Descendez sans crainte, seigneur chevalier, dit Cyprien : les marches sont régulières, et il n'y a pas de danger de tomber. Dans quelques minutes nous aurons de la lumière.

Henri de Brabant descendit d'un pas ferme, et arriva au bas de l'escalier. En étendant les bras, par ce mouvement naturel à tous ceux qui se trouvent dans l'obscurité, il rencontra à droite et à gauche un mur de granit ; et au bruit de la chaussure de Cyprien, qui résonnait à une petite distance devant lui, il comprit qu'il était dans un passage souterrain d'environ quatre pieds de large.

Mais à peine eut-il fait une douzaine de pas qu'il entendit quelque chose descendre derrière lui, avec un bruit de fer ; l'écho, éveillé dans le passage retentissait encore, quand un autre objet tomba avec le même son, à quelques pieds devant lui.

— Trahison ! cria Henri en s'élançant en avant ; mais il fut arrêté par une énorme grille en fer qui s'étendait en travers du souterrain d'un mur à l'autre, et du toit au pavé.

Alors, saisi d'un horrible soupçon, il voulut retourner sur ses pas pour gagner l'escalier de pierre ; mais de ce côté encore, il rencontra un obstacle semblable.

Il n'était plus possible d'en douter : il était prisonnier dans une cage formée par deux grilles qui étaient tombées comme des herbes d'une ouverture pratiquée dans le toit.

Et comme pour ajouter à l'horreur de ses réflexions, l'horrible Cyprien cria du fond des ténèbres d'une voix qui résonna comme l'arrêt du destin : « Une autre victime pour la statue de bronze et le baiser de la Vierge ! »

Alors une porte s'ouvrit bien loin dans le passage, et fit en se refermant un bruit qui retentit lugubrement ; et puis l'écho mourut lentement, et le plus profond silence régna au milieu des plus épaisses ténèbres.

XIV

Comment Henri de Brabant se tira d'un mauvais pas.

Nous avons déjà dit que notre héros était aussi brave qu'il est donné à un homme de l'être, mais quand il se trouva ainsi pris soudainement dans un piège, et quand ces paroles lugubres résonnèrent à ses oreilles, un frisson glacial lui courut par tout le corps, et son front se couvrit d'une sueur froide.

Quoiqu'il ignorât ce que l'on pouvait entendre par « une victime de la statue de bronze, » et encore moins par ces mots « le baiser de la Vierge, » il se rappelait avoir déjà entendu cette sentence dans une occasion qui prouvait qu'elle avait une effroyable signification. Il se souvint quel cri Ctina avait poussé lorsqu'on l'en avait menacé, et pour la première fois il crut reconnaître que la voix de Cyprien était la même que celle qui avait retenti dans la caverne dans cette nuit mémorable que nous avons mentionnée.

Mais, ces paroles mystérieuses, quelle pouvait être leur signification ? Avaient-elles un rapport quelconque avec la belle statue qu'il avait vue dans les souterrains du château de Retenberg, et avec les horribles machines qui lui avaient causé tant

d'effroi ? Evidemment il y avait un terrible mystère dans ces mots : *la statue de bronze et le baiser de la Vierge* ; mais que pouvaient-ils signifier ? . . . Voilà ce qui défiait toute conjecture.

Telles furent les pensées qui traversèrent l'esprit de Henri de Brabant, pendant les premières minutes qu'il se trouva prisonnier dans le sombre souterrain.

Il croisa ses bras sur sa poitrine, s'appuya contre la muraille, et réfléchit avec calme et courage sur sa position. Quel que fut le sort auquel on le réservait, il était résolu à le subir avec fermeté.

Henri essaya les barreaux avec ses mains ; mais ils étaient en fer massif, et chacun d'eux s'adaptait profondément dans le mur. Il grimpa sur l'un d'eux, et trouva, comme il s'y était d'ailleurs attendu, qu'ils descendaient d'une ouverture pratiquée dans la voûte, et qui n'était pas à moins de sept pieds du sol.

Après s'être assuré de l'unité de ses efforts, le chevalier croisa de nouveau ses bras, s'appuya contre le mur, et se livra au cours de ses réflexions. Il songea aux mystères du château de Rottenberg, à Satanais, à Etna, à Cyprien, à la princesse Elisabeth, et aux amis qu'il avait laissés dans son pays natal en Autriche.

Des heures entières s'écoulèrent, et la pensée vint à Henri de Brabant qu'on avait peut-être l'horrible intention de le laisser mourir de faim !

Mais, après tout, quel intérêt Cyprien avait-il à le faire périr ? A peine le chevalier s'était-il adressé cette question que des sons, faibles d'abord, mais auxquels il ne pouvait se tromper, frappèrent son oreille.

Il suspendit sa respiration et se tint immobile pour écouter. Ce n'était point en effet, une erreur de ses sens, car il distinguait le frottement de vêtements contre la muraille : on eût dit que quelqu'un se glissait de son côté avec précaution et dans des intentions sinistres.

Henri de Brabant posa la main sur son épée, qu'il tira à moitié du fourreau ; mais au même instant, les sons qui avaient d'abord excité son attention furent absorbés par d'autres moins équivoques, et il devint évident qu'on levait l'espèce de herse qui lui avait barré le passage.

Devait-il se frayer un chemin parmi ses ennemis, quels qu'ils fussent ? Tel fut le plan qui se présenta le premier à l'esprit de notre héros et qu'il adopta sur le champ. Il dégrafa son épée ; mais, en une seconde, il fut saisi de tous côtés à la fois, des bras puissants l'enlacèrent au milieu de l'obscurité, et il se trouva dans l'impossibilité d'agir. Son épée lui fut arrachée des mains ; on lui lia les poignets avec une corde, on l'enveloppa dans une sorte de robe de moine dont on lui rabattit le capuchon sur les yeux, et on l'entraîna le long du souterrain.

Bientôt, ses ennemis s'arrêtèrent, une porte gémit sur ses gonds, on reprit la même course précipitée, la porte massive se referma violemment, et les échos en répétèrent le bruit jusqu'aux extrémités du souterrain.

L'on marcha ainsi longtemps, en silence et dans les ténèbres. Si Henri de Brabant avait été un esprit faible, accessible aux superstitions, il aurait pu imaginer qu'il était au pouvoir de démons qui l'entraînaient ainsi dans leur sombre royaume.

Soudain, à travers l'ouverture de son capuchon, le chevalier entrevit une lumière, qui apparaissait et disparaissait avec une égale soudaineté, semblable à une de ces lampes solitaires que l'on aperçoit sous les tunnels des chemins de fer. Une autre porte roula sur ses gonds, et se referma derrière lui. Puis, on recommença à le pousser en avant dans ces souterrains qui paraissent interminables.

Dix minutes au moins s'étaient écoulées depuis l'instant où l'on avait ouvert les portes de la cage, et au train dont ils marchaient, Henri calcula qu'ils devaient bien avoir parcouru un mille.

A peine avait-il fait cette réflexion qu'il distingua le bruit de plusieurs pas qui approchaient de la direction opposée.

— Il est trop tard ! car la cloche d'argent a déjà tinté, dit l'un des gardiens du chevalier.

C'était la première fois qu'on rompait le silence.

— Oui, la cloche d'argent a tinté, observa celui qui tenait le chevalier par le poignet, et que notre héros reconnut, à la voix, être Cyprien, rangeons-nous.

Les hommes s'arrêtèrent court, et se placèrent le long du mur.

Le bruit de pas se rapprocha de plus en plus, et Henri entrevit de nombreuses lumières qui brillaient comme des météores ; mais

il ne put distinguer par qui elles étaient portées. Pas un mot ne fut prononcé : il semblait que ceux qui passaient ainsi ne reconnaissent pas ni ne voyaient même pas les hommes au pouvoir desquels était notre héros.

Le chevalier estima qu'il ne devait pas y avoir moins de quatre-vingts personnes dans la troupe qui avait défilé devant lui. Mais que signifiait cette observation que la cloche d'argent avait tinté ? Encore un mystère qu'il lui était impossible de comprendre.

L'on se remit en marche ; mais au bout de quelques pas, une troisième porte s'ouvrit, puis on monta un escalier en haut duquel était une autre porte. On fit ensuite traverser à Henri de Brabant un endroit qui lui parut être une salle pavée de marbre, et quelques secondes après, ils se trouvèrent en plein air.

La troupe s'arrêta, et l'on fit monter le chevalier à cheval ; mais à peine avait-il les pieds dans les étriers qu'une corde passant sous le ventre de l'animal fut attachée au bas de ses jambes ; et quoiqu'elle fut assez lâche pour lui permettre de galoper à son aise, elle était arrangée de façon à rendre inutile toute tentative d'évasion.

Les gardiens de Henri montèrent également à cheval, et on partit au trot, en traversant un pont-levis, ainsi qu'il était facile de le reconnaître aux échos qu'éveillait le sabot des chevaux.

A peine Henri eut-il commencé à respirer l'air frais, qu'il sentit renaitre sa force et son courage. C'est qu'en effet, tant qu'il avait été dans le souterrain il ne lui avait pas paru qu'il y eût la moindre chance de salut, tandis que dans la route large et découverte où ils galopaient, il n'était pas absolument sans espoir.

Tâchons de bien faire comprendre la position de Henri de Brabant.

Quand il avait été assailli par ses ennemis inconnus, une corde avait été attachée à chacun de ses poignets, et les deux bouts, après avoir fait le tour de son corps étaient liés ensemble. Ses bras étaient donc retenus près de son corps. Une robe de moine, avons-nous dit, avait été jetée sur ses épaules, et on lui avait rabattu le capuchon sur le visage. Puis, quand on l'eut hissé à cheval, on avait pris soin de passer une corde entre ses jambes pour empêcher qu'il ne se laissât glisser à terre. A sa droite et à sa gauche, il avait trois ou quatre individus, probablement bien armés, et, dans tous les cas, déterminés à ne pas le laisser échapper.

Mais à peine eût-on dépassé le pont-levis que Henri de Brabant chercha à se débarrasser de ses liens, et un quart d'heure lui suffit pour rendre la liberté à son bras droit, puis à son bras gauche, ce qui lui fut bien plus facile. Une fois qu'il eut les mains libres il se dit qu'il était à moitié sauvé.

Tout le temps, l'on avait continué à marcher au trot. L'une des personnes qui se tenaient à droite du chevalier conduisait son cheval par la bride, en sorte que son voyage ressemblait beaucoup à celui qu'il avait fait, le matin, pour se rendre auprès de la princesse Elisabeth.

Henri s'occupa ensuite à détacher prudemment l'un des boutons qui fermaient son capuchon, afin de s'assurer du nombre de ses ennemis, de la façon dont ils étaient armés, du pays qu'il traversait, et, en un mot, de pouvoir mieux calculer ses chances.

La lune ne répandait qu'une lumière faible et incertaine, car le ciel était menaçant, et de gros nuages couraient dans l'espace. C'était une circonstance heureuse pour notre héros, puisqu'elle empêchait ses ennemis de s'apercevoir de ses mouvements.

Le premier individu que reconnut le chevalier fut Cyprien qui chevauchait à sa droite et qui tenait son cheval par la bride ; il vit d'un second coup-d'œil qu'il y avait, en outre, six personnes lui faisant escorte.

Mais ces six personnes, c'étaient des hommes armés jusqu'aux dents, et ayant sur la figure un masque noir !

Alors le chevalier se rappela ce que l'hôtelier du *Faucon-d'Or* lui avait dit des trois frères Schwartz, comment ils avaient mystérieusement disparu, il y avait de cela quelques années, et le bruit qui avait couru qu'ils avaient été vus et reconnus, conduits par des cavaliers masqués.

Cette coïncidence était étrange, et même alarmante.

Mais, chassant ces réflexions de son esprit, Henri de Brabant examina ses compagnons du mieux qu'il put, à la faible lueur de la lune, par l'entrebâillement de son capuchon. A sa droite, avons-nous dit, était Cyprien, devant lequel galopait deux des hommes.

(A continuer.)

RECETTES AGRICOLES

Conservation du beurre

Aussitôt qu'il est séparé du lait, on mêle intimement au beurre, dans la proportion de 1 sur 16, une poudre composée de 2 parties de sel et de 1 de salpêtre, puis on l'enferme dans le vase où il doit être gardé, en le pétrissant bien, de manière à ne laisser aucun vide.

Le beurre ainsi préparé n'a pas immédiatement un goût agréable; mais, au bout d'une quinzaine de jours, il acquiert une saveur qu'aucun beurre ne possède naturellement.

En ce qui concerne la perte des bonnes qualités de beurre, M. Morière fait observer que, quelque soin que l'on prenne, le beurre devient parfois rance, il présente souvent un caractère nuisible, et la propriété qu'il possède de faciliter l'oxydation des vases de cuivre, expose journellement à des dangers. Un moyen bien simple d'enlever au beurre sa rancidité consiste à le pétrir avec une eau renfermant un peu de bi-carbonate de soude, qui dissout parfaitement les matières qui donnent au beurre rance une saveur détestable. Lorsque cette saveur a disparu par un lavage suffisant, on pétrit le beurre à plusieurs reprises dans de l'eau froide, puis on le sale immédiatement.

Destruction des rongeurs

La noix vomique associée au suif est le plus sûr moyen de détruire les souris, les mulots, et autres petits rongeurs qui détruisent beaucoup de denrées agricoles pendant l'hiver et au printemps.

On mêle un tiers d'once de noix vomique à un quart de livre de suif, qu'on fait fondre dans un vase en terre cuite, en mélangeant bien les deux substances. On laisse refroidir, puis on divise le mélange en petits morceaux de la grosseur d'une noisette, qu'on répand autour des meules de blé ou auprès des denrées attaquées par les rongeurs.

On peut se procurer la noix vomique chez tous les pharmaciens.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LES Commissaires nommés pour construire le chemin de Fer Intercolonial donnent AVIS PUBLIC qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour trois autres Sections de la Ligne.

La Section No. 5 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de quarante milles à l'Est de la Rivière-du-Loup, à l'extrémité de la Section No. 2, jusqu'au poteau du soixante-sixième mille, près de Rimouski, formant une distance d'environ vingt-six milles.

La Section No. 6 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 3, vis-à-vis Dalhousie, jusqu'au côté Ouest du Grand Chemin de la Malle, près du poteau

du quarante-huitième mille, courant à l'Est de la Rivière Jacquet, environ vingt-un milles.

La Section No. 7 sera dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étendra à partir de l'extrémité Sud de la Section No. 4, près de la Rivière Philippe jusqu'à la Station Cinquante au Lac Folly, environ vingt-quatre milles.

Les Plans et Profils avec les Devis et Conditions du Contrat seront exhibés au Bureau des Travaux Publics, Toronto, aux Bureaux des Commissaires, à Ottawa, Rimouski, Dalhousie, St-Jean d'Halifax le 21 après le 5 mars, 1869; et des Soumissions scellées adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau à Ottawa, jusqu'à Sept heures P. M., le 29 Mars, 1869.

A. WALSH,
Edw. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
W. F. COFFIN,
Commissaires.

Bureau du
Chemin de Fer Intercolonial,
Ottawa, 11 Février, 1869.

**AVOINE DE LA NORVEGE
PRIME**

Voir pour cette annonce le dernier numéro.

STATIONS	MALLE	
	Aller	Retour
Pointe-Lévi...	9-30 AM	4-00 PM
Madaw...	9-10	3-50
Chaudière Junction...	10-05	3-30
S. Jean Chrysostome...	10-20	3-10
St. Henri...	10-10	2-50
St. Charles...	11-10	2-15
St. Michel...	11-35	1-50
St. Valier...	11-15	1-35
St. François...	12-05	1-13
St. Pierre...	12-20	1-00
St. Thomas...	12-10	12-10
Cup St. Ignace...	1-20	12-13
L'Anse à Giles...	1-32	12-00
L'Islet...	1-50	11-15 AM
Trois Saumons...	2-15	11-30
St. Jean Port Joli...	2-35	11-15
Elgin Road...	2-17	10-50
St. Roch...	3-00	10-37
Sto. Anno...	3-30	10-20
Rivière Ouelle...	3-50	9-50
St. Denis...	4-03	9-25
St. Paschal...	4-25	9-05
St. Héloïse...	4-15	8-45
St. André...	5-15	8-20
St. Alexandre...	5-15	8-05
Lake Road...	6-35	7-50
River du Loup...	6-55	7-00

A vendre, à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes :

Manuel du bon jardinier, donnant les principes élémentaires du jardinage, l'organisation des plantes, les agents de la végétation, la préparation du sol, et les divers moyens de le féconder, la culture, la conservation et la classification de toutes les plantes potagères, industrielles, médicinales et d'agrément; celle des arbres fruitiers et d'ornement, avec un calendrier complet des travaux à exécuter dans chaque mois. Orné de plusieurs gravures. Prix, 2s. 6d.

DISTRIBUTION DES PRIMES

Nous expédierons par la poste demain (26 février) des primes aux Messieurs dont les noms suivent :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| Révd J. Harper 34 | Révd Clément Aubry |
| Révd L. T. Fortier 6 | Joseph Girouard 2 |
| Révd F. X. Méthot | P. S. Gendron 10 |
| Révd Is. Soly | Révd E. Normandin 2 |
| Révd J. Michel 2 | Révd A. M. Morin |
| Ls. Martineau | Révd E. Dion 2 |
| Ambroise Lemay | Xavier Gouibout 2 |
| Edmond Robitaille | Révd D. Caisse |
| Révd J. M. Bernier | Dr. Beauchemin 2 |
| Révd G. Casgrain | Win. H. Weekes |
| Révd P. H. Suzor | Nap. Daigeanult |
| F. X. Buteau | Révd A. Toupin |
| Académie Beauharnois | Joseph Etu |
| Révd L. D. Dauth 2 | A Zébédé Etu |
| Louis Dumas | Révd J. A. Maurault |
| Révd Père Robert | Révd A. Proulx |
| Révd D. Paradis 2 | Dr. Frs. Painchaud |
| Chs. Lemyr 2 | J N A Archambault |
| Stanislas Elie 2 | M. Collette |
| Révd Père Arnoud | Révd R. Robert |
| Révd J. A. Chaîne 2 | Isaïe Bissonnette |
| Joseph Richard | J. H. Roy 2 |
| Thomas Richard | Révd F. Rochette 2 |
| E. Desrochers | Ant. Lefebvre |
| Henri Blais | Antoine Marion |
| Révd N. Piché | T. H. Marchand |
| Jos. Courtemanche | Honoré Pattenau |
| Paul Maurice | E. G. Lazure |
| Révd J. O. Chicoine | J. B. Dupuis 2 |
| Placide Cormier | Révd M. Brassard 2 |
| Révd A. Dupuis 2 | Révd Al. Tasse |
| Révd L. N. Francœur | Joseph Mongeau |
| Ulysse Martineau | Révd C. E. Fortin |
| Louis T. René | George Gareau |
| Isidore Beauvoisin | Gabriel G. Caron 2 |
| Révd Ach. Pelletier 2 | Révd Geo. Gauthier |

**A LOUER
MAISON DE CAMPAGNE**

CEUX qui désirent passer la belle saison de l'été à la campagne pourraient se procurer une magnifique maison avec fournil, hangar et un magnifique jardin, située à Saint-Louis de Kamouraska, près de l'Eglise, sur le bord du fleuve.

S'adresser sur les lieux à M. Thadée Beauhieu, ou au soussigné à Sainte-Anne de la Pocatière.

28 janvier 1869. THOS. LEVASSEUR.

A vendre à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes : Catalogue par ordre alphabétique des Elèves du Collège de Ste. Anne, depuis 1829 jusqu'à 1867 — Prix, 2 chelins.

LIVRES D'AGRICULTURE, ETC.
ARTICLES DE FANTAISIE, ETC.

G. AMYOT, AVOCAT, tient son Bureau au No. 6, Rue St. Louis, Haute-Ville Québec, (bâtisse des Franc-Maçons) et suit les Cours de Montigny et de Beauce.